



Psychologue de l'Éducation Nationale

Education Développement et apprentissage

Lieu d'affectation : Le poste est implanté dans une école. La personne recrutée exercera sa mission sur un secteur d'intervention qui compte plusieurs écoles.

En votre qualité de **Psychologue de l'Education Nationale spécialité Education Développement et apprentissage** (Psy-EN EDA), vous exercerez vos **missions** sous l'autorité de l'inspectrice/eur d'académie-directrice/eur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur, et sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Vous apporterez au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) votre aide à l'analyse des situations particulières, en liaison étroite avec les familles et les enseignants.

Vous appuierez vos investigations par l'utilisation d'outils et de méthodes spécifiques et adaptées à la situation de chaque élève, tels qu'entretiens, observations, bilans, etc.

Vous conduirez des actions de prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de désinvestissement scolaire.

La spécificité de votre activité se définit de la façon suivante :

- favoriser l'adaptation scolaire par des actions de prévention et de suivi psychologique, individuelles ou collectives ;
- faciliter les transitions famille-école, l'entrée à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège ;
- sensibiliser les élèves, les familles et les enseignants aux différents parcours de scolarisation possibles ;
- contribuer à l'éducation à la citoyenneté et à la qualité du « vivre-ensemble » à l'école ;
- participer en tant que de besoin à la vie des écoles ainsi qu'aux projets qu'elle organise ;
- participer à l'élaboration du projet d'école et contribuer à la mise en place d'actions de prévention ;

Prérequis : vous devez être titulaire d'un master 2 en psychologie et avoir effectué votre stage professionnel.

Spécificité du poste : Vous devrez justifier d'un certificat de vaccination complet lors de sa prise de fonctions.

Horaires : 24 heures inscrites dans l'emploi du temps établi sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, dédiées à l'exercice des missions. Le temps de travail hebdomadaire restant, comprenant notamment quatre heures hebdomadaires consacrées à l'organisation de l'activité, est laissé sous la responsabilité des agents. Il est consacré à l'exercice de l'ensemble des missions associées qui sont : le secrétariat administratif et la tenue des dossiers, la rédaction des écrits psychologiques (établissements de protocoles, cotation, comptes rendus et interprétation), la préparation des bilans et des réunions de synthèse, la consultation de documentation professionnelle, les activités d'études et de recherche.

Les **dossiers de candidatures** CV + lettre de motivation + diplômes doivent être déposés sur la plate-forme ACLOE accessible depuis ce lien : <https://bv.acclermont.fr/acloe/do/candidat>

L'ensemble des offres d'emploigrag sont disponibles sur le site de l'académie depuis ce lien : <http://www.acclermont.fr/concours-emplois-etcarrieres/autres-recrutements/enseignants-non-titulaires/>